



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Rapport annuel 2023

Aides financières promotion de l'égalité entre femmes et hommes
dans la vie professionnelle

Sommaire

1. Aides financières pour l'égalité dans la vie professionnelle	2
Bases légales	2
Ordre de priorité 2021-2024.....	2
Procédure d'octroi et de contrôle	3
2. Versements des aides financières en 2023 et prévisions	3
3. Requêtes déposées en 2023	4
4. Requêtes acceptées	6
Projets correspondant au point fort A	6
Projets correspondant au point fort B	8
Autres projets.....	9
5. Annexes : Bases légales et publications.....	11

Bureau fédéral de l'égalité
entre femmes et hommes BFEG
Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne
info@ebg.admin.ch
www.ebg.admin.ch/af

Renseignements sur les aides financières

Gilles Meylan
Tél. : 058 464 05 16, e-mail: gilles.meylan@ebg.admin.ch

Marianne Ochsenbein
Tél. : 058 464 05 15, e-mail: marianne.ochsenbein@ebg.admin.ch

Markus Studer
Tél. : 058 462 35 19, e-mail: markus.studer@ebg.admin.ch

1. Aides financières pour l'égalité dans la vie professionnelle

Bases légales

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, LEg) prévoit des aides financières afin d'**encourager la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle** au moyen de programmes de promotion¹.

Le crédit mis à disposition pour les aides financières pour l'égalité dans la vie professionnelle est fixé par le Parlement lors des débats annuels sur le budget, sur proposition du Conseil fédéral et des Commissions des finances des deux Chambres. En 2023, il s'élève à environ 4,4 millions de francs.

Selon l'art. 14 LEg ainsi que l'ordonnance y relative, la Confédération peut soutenir financièrement des projets qui contribuent de façon concrète à la réalisation de l'égalité dans la vie professionnelle. Ces projets sont réalisés par des organisations à but non lucratif, qu'elles soient privées ou publiques, par exemple: des associations d'employeurs ou d'employé-e-s, des institutions de formation, des organisations soutenant les femmes et les hommes ainsi que par des bureaux de l'égalité.

Certains critères doivent être remplis pour que les projets soient soutenus. Ils sont énumérés dans les directives². Ainsi, tous les bénéficiaires d'aides financières sont tenus de fournir des prestations propres raisonnables.

Ordre de priorité 2021-2024

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a édicté un ordre de priorité pour l'allocation des aides financières en vertu de la loi sur l'égalité (LEg) pour les années 2021 à 2024.

Entre 2021 et 2024, sont prioritairement soutenus des projets s'inscrivant dans l'un des deux points forts suivants :

Point fort A

Programmes visant à encourager le développement et l'utilisation de prestations et produits pour les entreprises destinées en particulier à la réalisation de l'égalité salariale entre femmes et hommes et à la promotion de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Les projets visent à encourager le développement et l'utilisation continue de prestations et produits standardisés destinés aux employeurs. Ils doivent contribuer à la promotion concrète et durable de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'entreprise, en particulier en matière d'égalité salariale et de conciliation entre travail et famille.

Point fort B

Programmes visant à encourager une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches souffrant de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Les projets visent à assurer une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches dans lesquelles l'un des deux sexes est clairement sous-représenté et qui souffrent de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

¹ Appelés ci-après «projets».

² Aides financières Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle, Directives, 2023
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/11/30/e9a35df7-5bfd-461f-8ed9-ccaa02df46d1.pdf>

Dans la mesure où les moyens financiers le permettent, **d'autres projets**, qui ne correspondent pas aux points forts A et B mais satisfont aux conditions de l'art. 14 LEg, peuvent bénéficier d'aides financières.

Procédure d'octroi et de contrôle

Le BFEG est chargé d'octroyer les subsides. Il étudie chaque requête selon une procédure standardisée précise. Les requêtes font l'objet d'une analyse interne, et sont, en règle générale, soumises à des spécialistes externes pour expertise.

2. Versements des aides financières en 2023 et prévisions

Le crédit de 4,4 millions de francs à disposition des aides financières en 2023 a permis de financer, pour 75% du montant versé, des projets lancés avant 2023. En 2023, 25% des montants ont été versés à des requêtes déposées en 2023.

Aperçu des versements au titre des aides financières en 2023	Montant versé (CHF)	En %
Projets lancés avant 2023	2'358'501	75 %
Projets lancés en 2023	786'900	25 %
Total	3'145'401	100 %

Le versement des aides financières pour des projets s'échelonne sur toute la durée des projets. Il s'effectue en plusieurs tranches et généralement sur plusieurs années.

Crédit et aides financières versées en 2023	Total du crédit d'aide financière (CHF)	Paiements effectués (CHF)	Reste du crédit (CHF)
Projets en cours	4'485'800	3'145'401	1'340'399

Le tableau ci-dessous montre que plus de la moitié du crédit disponible pour 2024 est engagée pour des requêtes acceptées.

Crédit et aides financières planifiées	Total du crédit d'aide financière (CHF)	Montant engagé pour des projets en cours (CHF)	Moyens disponibles pour octroi (CHF)
2024	4'329'600	2'337'850	1'991'750
2025	4'358'900	1'475'880	2'883'020

Les coûts inhérents au programme sont financés au moyen du crédit de fonctionnement du BFEG. Ils couvraient les coûts pour les expertises des spécialistes externes, le travail d'information, l'actualisation du répertoire en ligne des portraits des projets soutenus, ainsi que les traductions. Afin d'assurer la qualité des projets et de renforcer leur impact sur le long terme, le BFEG peut procéder à des mesures d'accompagnement et faire appel à des conseils de spécialistes externes.

3. Requêtes déposées en 2023

En 2023, 35 requêtes ont été déposées, représentant une demande totale proche de 5,5 millions de francs. Sur les 35 requêtes présentées, 24 requêtes ont été acceptées, 11 ont été rejetées.

Evolution du nombre des requêtes de 2021 à 2023	Requêtes déposées	Requêtes acceptées	Requêtes acceptées en %
2021	42	24	57 %
2022	26	17	65 %
2023	35	24	69 %

Sur les 24 requêtes acceptées, 18 correspondaient aux deux points forts de l'actuel ordre de priorité (dont six requêtes pour un avant-projet) ce qui représente 79% du montant total alloué en 2023. 6 requêtes s'inscrivaient dans les domaines d'encouragement des aides financières selon la LEg sans entrer dans les points forts de l'ordre de priorité (dont deux requêtes pour un avant-projet).

Requêtes acceptées en 2023	Requêtes acceptées	Montant demandé (CHF)	Montant alloué (CHF)	Montant alloué en %
Projets point fort A	14	2'708'030	2'488'100	72%
Projets point fort B	4	547'750	229'100	7%
Autres projets	6	873'819	724'380	21%
Total	24	4'129'599	3'441'580	100 %

Couverture linguistique des requêtes acceptées en 2023	Requêtes acceptées	En %	Montant alloué (CHF)	En %
Suisse entière	6	25%	952'400	28%
Suisse allemande et romande	4	17%	1'460'880	42%
Suisse allemande et italienne	1	4%	15'000	0%
Suisse allemande et romanche	1	4%	270'000	8%
Suisse allemande	10	42%	509'900	15%
Suisse romande	1	4%	198'400	6%
Suisse italienne	1	4%	35'000	1%
Total	24	100%	3'441'580	100%

Les requêtes refusées en 2023 se montent au total à 11. Toutes les requêtes refusées concernaient en particulier des projets qui ne répondaient pas aux critères définis dans les directives.

Requêtes refusées en 2023	Requêtes déposées	Requêtes refusées	Requêtes refusées en %	Montant requêtes refusées (CHF)
Total	35	11	31 %	1'426'970

Motifs principaux de refus en 2023	Requêtes refusées	Montant requêtes refusées (CHF)
Concept / qualité du projet insuffisant	8	1'141'970
Exigences relatives à l'organisme responsable non remplies	3	285'000
Projet ne concerne pas la vie professionnelle	0	0
Retrait du projet	0	0
Total	11	1'426'970

4. Requêtes acceptées

Projets correspondant au point fort A

En 2023, conformément à l'ordre de priorité et jusqu'en 2024, les projets poursuivant les objectifs correspondant aux points forts A et B sont soutenus en priorité.

Sur les 35 requêtes déposées, 14 ont été approuvées dans le point fort A. Les projets approuvés visent effectivement le **développement et l'utilisation de prestations et produits destinés à favoriser l'égalité entre femmes et hommes dans les entreprises**.

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 2'488'100 et correspond à 72% du total des montants alloués en 2023.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
23-008	Direction égalité: programme de promotion de l'égalité des genres dans les entreprises techniques Développement organisationnel pour les entreprises du domaine de la technologie en vue de favoriser le recrutement de personnel féminin qualifié	Association suisse des femmes ingénieures ASFI/SVIN, Zürich	198'400				
23-009	Gleichstellung im Tourismus Analyse et promotion de l'égalité dans les relations de travail du secteur du tourisme	Verein equality4tourism, Zürich	230'000				
23-014	DoDuCa-Fit – Erwerbstätigkeit und Angehörigenbetreuung in Gesundheitsberufen besser vereinbaren (Vorprojekt) Promotion de la conciliation de la vie professionnelle et du travail de care dans les professions de la santé	Kantonsspital Aarau AG (KSA), Aarau Rückenwind AG, Bad Zurzach	15'000				
23-017	Abklärungen für ein Projekt zur Vereinbarkeit von Beruf und Familie im Gebäudehüllengewerbe (Vorprojekt) Promotion de conditions de travail favorables à la famille dans la branche professionnelle de l'enveloppe des édifices	Verein Pro Teilzeit, Chur Verband Gebäudehülle Schweiz, Uzwil Gewerkschaft Unia, Bern Gewerkschaft Syna, Olten	15'000				
23-018	Lancierung Modulbaukasten care & co Présentation des offres visant à encourager au sein des entreprises la conciliation du travail et des tâches de care	Verein profawo, Zürich	217'400				
23-019	Erarbeitung eines Projekts zur Vereinbarkeit von Beruf und Familie in der Holzbaubranche (Vorprojekt) Promotion de conditions de travail favorables à la famille dans la branche professionnelle de la construction en bois	Verein Pro Teilzeit, Chur, Verband Holzbau Schweiz, Zürich Gewerkschaft Unia, Bern Gewerkschaft Syna, Olten Kaufmännischer Verband Schweiz, Zürich Verein Baukader Schweiz, Olten	15'000				

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
23-020	Diversity-gr Réseau et manifestations de promotion de l'égalité dans les entreprises de l'informatique et de la tech	Stabsstelle für Chancengleichheit von Frau und Mann des Kantons Graubünden, Chur CSEM SA, Landquart Fachhochschule Graubünden, Chur Academia Raetica, Davos Women in Tech Switzerland, Basel KMU-Zentrum Graubünden, Chur Pädagogische Hochschule Graubünden, Chur	270'000				
23-021	Fachstelle UND: Dienstleistungen und Transferarbeit 2024-2026 Services et conseils aux entreprises et organisations en vue de la création de conditions de travail favorisant la conciliation des vies professionnelle et familiale	Verein UND Familien- und Erwerbsarbeit für Männer und Frauen, Fachstelle UND, Zürich	970'800				
23-025	Nutzerzentrierte Angebotspakete, strukturierte Austauschformen mit Arbeitgebenden und überkantonale Netzwerkbildung (Arbeitstitel) Réseau et instruments de promotion de l'égalité professionnelle destinés aux entreprises et à l'administration	Fachstelle Gleichstellung des Kantons Zürich, Zürich	122'500				
23-026	Geschlechtergerechte und attraktive Arbeitsbedingungen gegen den Personalmangel in der Hotel- und Gastrobranche Analyse et instruments de promotion de l'égalité dans la branche de l'hôtellerie-restauration	Fachhochschule Nordwestschweiz (FHNW), Hochschule für Wirtschaft, Olten	195'000				
23-027	Konzept zur Einführung von Lohngleichheitskontrollen im öffentlichen Beschaffungswesen des Kanton Wallis Analyse en vue de l'introduction de contrôles de l'égalité salariale dans le cadre des marchés publics cantonaux	Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie KAGF, Sion	18'000				
23-032	DoDuCa-Fit – Erwerbstätigkeit und Angehörigenbetreuung in Gesundheitsberufen besser vereinbaren Instruments destiné à soutenir le personnel de la santé devant assumer des tâches de soins dans leur vie privée	Verein rethinking care, Aarau Schweizerische Vereinigung der Ingenieurinnen (SVIN), Zürich Verein profawo, Zürich	171'000				
23-033	Progetto pilota per l'introduzione dei controlli della parità salariale nell'ambito delle Commesse pubbliche del Cantone Ticino (Logib – Modulo 2) Introduction de contrôles de l'égalité salariale dans le cadre des marchés publics cantonaux	Repubblica e Cantone Ticino, Servizio per le pari opportunità, Bellinzona	35'000				
23-035	Attraktive Arztpraxen dank Vereinbarkeit (Vorprojekt) Études préliminaires en vue d'un projet de promotion de la conciliation des vies professionnelle et familiale destiné aux médecins	Ärztegesellschaft des Kantons Zürich, Zürich	15'000				

Projets correspondant au point fort B

Sur les 35 requêtes déposées pour des projets, 4 ont été approuvées dans le point fort B. Les projets visent effectivement à **encourager une représentation égale entre femmes et hommes dans des professions et des branches souffrant de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.**

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 229'100 et correspond à 7% du total des montants alloués en 2023.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
23-005	Mit New Work dem weiblichen Fachkräftemangel in der MINT-Branche begegnen Développement de mesures New-Work pour augmenter la proportion de femmes dans les branches MINT	OST Ostschweizer Fachhochschule, Rektorat, Rapperswil	100'000				
23-006	MINT&MIND, Ein digitales Tool zur Förderung eines positiven Mindsets und einer stärkeren Partizipation von Schülerinnen im MINT-Bereich Développement d'un outil digital d'enseignement MINT pour les écoles adapté aux filles	Universität Zürich, Institut für Erziehungs-wissenschaft (IfE), Zürich	100'000				
23-012	Mentoringprogramm – von Frauen für Frauen (Vorprojekt) Développement d'un programme de mentorat professionnel pour les femmes dans les régions rurales	Regionalkonferenz Emmental, Burgdorf	15'000				
23-013	The Wave Fellowship für Studentinnen in der Schweiz - Erste Iteration (Vorprojekt) Programme de stages pour les jeunes femmes dans les entreprises du domaine de la technologie	Verein WeBloom, Adliswil	14'100				

Autres projets

Sur les 35 requêtes déposées pour des projets, 6 ne correspondaient pas aux points forts de l'ordre de priorité mais s'inscrivaient dans les **domaines d'encouragement de la LEG** et répondaient aux critères définis dans les directives. Ces requêtes sont donc comprises dans la catégorie « autres projets ».

Le montant alloué à ce type de projet se monte à CHF 724'380 et correspond à 21% du total des montants alloués en 2023.

N°	Titre	Organisme responsable	Aide financière	Région linguistique			
				D	F	I	R
23-007	Reproduktion von Geschlechterungleichheiten durch die landwirtschaftliche Bildung Élaboration de bases pour le développement des formations agricoles allant au-delà des représentations traditionnelles des rôles	Berner Fachhochschule, Hochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften (BFH-HAFL), Zollikofen INFORAMA – Bildungs-, Beratungs- und Tagungszentrum, Zollikofen AGRIDEA - Schweizerische Vereinigung für die Entwicklung der Landwirtschaft und des ländlichen Raums, Fribourg	172'080				
23-015	Ausstellung «Gleich?! Die Schweiz auf dem Weg zur Gleichstellung» (Vorprojekt) Vérification de la faisabilité d'une exposition itinérante sur l'égalité dans le monde du travail	Verein WeAdvance, Gender Equality in Business, Zürich	15'000				
23-016	Trans at Work: Arbeitssituation von trans Personen in der Schweiz (Vorprojekt) Analyse de données sur la situation professionnelle des personnes trans en Suisse	Berner Fachhochschule, Departement Wirtschaft, Institut New Work, Bern Verein Transgender Network Switzerland (TGNS), Zürich	14'880				
23-028	Bewusst ins Berufsleben. Gendersensible Erweiterung des Berufswahlhorizonts durch Visualisierung unbewusster Assoziationen Outil numérique à l'intention des jeunes visant à lutter contre les stéréotypes de genre lors du choix professionnel	Pädagogische Hochschule Luzern (PHLU), Luzern	195'000				
23-029	Lehrgang für die Weiterbildung Spezialist:innen gendersensibles Planen und Bauen Formation continue sur la promotion de l'égalité des chances dans la branche de la planification et de la construction	Schweizer Ingenieur- und Architektenverein SIA, Zürich	27'300				
23-030	Cash or Crash – dein Tool zur smarten Lebensplanung Application ludique de sensibilisation aux implications des choix de vie (travail, carrière, salaire, rente de vieillesse)	Verein alliance F, Bern	300'000				

La liste de tous les projets approuvés est disponible sur le site internet du BFEG. Elle est régulièrement actualisée.

Répertoire de projets

Les projets soutenus par le BFEG sont recensés dans un **répertoire de projets en ligne**. Ce répertoire permet aux personnes intéressées de repérer rapidement et facilement les projets à l'aide de divers critères de recherche, dans chaque cas, d'obtenir une description du projet, de la méthodologie utilisée, du public cible ainsi que des produits élaborés dans le cadre de ces projets. Les organisations et personnes de contact sont aussi mentionnées, dans le but de faciliter l'échange d'expérience.

Vers le répertoire de projets : www.ebg.admin.ch/af > Répertoire de projets

5. Annexes : Bases légales et publications

Bases légales

- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, LEg) du 24 mars 1995. (RS 151.1)
- Loi fédérale sur les aides financières et les indemnités (Loi sur les subventions, LSu) du 5 octobre 1990. (RS 616.1)
- Ordonnance relative aux aides financières prévues par la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 22 mai 1996. (RS 151.15)
- Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières en vertu de la loi sur l'égalité (LEg), applicable du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/08/28/f85220db-4e42-4468-81be-7dabaf88ff9.pdf>

Directives

- BFEG : Aides financières Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle, Directives, 2023
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/11/30/e9a35df7-5bfd-461f-8ed9-ccaa02df46d1.pdf>

Publications du BFEG

- BFEG : Evaluation des aides financières prévues par la loi sur l'égalité. Rapport final. Infrac, octobre 2020
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/08/28/a4c2e6c8-b26e-4471-9107-fe961365469c.pdf>